

## CHRONIQUE DES CARRIERES

Faisant suite à la rubrique inaugurée dans les numéros précédents, je continue de rapporter des anecdotes, anodines, humoristiques ou émouvantes ; elles sont les derniers vestiges d'une société à jamais disparue.

### **Vie sociale et religieuse.**

Quelques anecdotes de la vie quotidienne...

« En septembre 1746, Bonjoux de Bédarrides (1693-1775) et deux associés, Aaron de Carcassonne et Sentov Cresque, conclurent un accord avec Régis, producteur chrétien de l'Isle, qui possède un vignoble à Gadagne. Régis doit livrer la totalité de sa récolte de raisin de l'année à sa maison de Gadagne, dans laquelle les Juifs peuvent faire le vin comme ils le souhaitent, tout l'équipement étant fourni par Régis, en sus des barils dans lesquels le vin doit être conservé dans le cellier de Régis. Le vin doit y rester jusqu'à Noël, moment où les Juifs enlèveront les barils et les transporteront à l'Isle ou à Avignon, les barils vides étant retournés à Régis avant août 1747 » (Archives Juives XVIII) .

David Aron Cohen (1671-1693) a travaillé comme ouvrier tailleur à Mallemort : "David, âgé de 15 ans environ, en apprentissage chez Salomon Millaud en janvier 1686; il vit dans la maison de Salomon et apprend le cardage et le tissage, avantage pour lequel le père de David, Saul, doit payer. Quinze mois plus tard, David, qui connaît, alors quelque peu le métier, devient apprenti chez le frère de Salomon, David Millaud; c'est seulement, alors, qu'il peut vivre dans sa propre famille et qu'il reçoit un salaire de 45 Livres par an » (Archives Juives XVIII).

Elie Cohen « La Montagne » (né en 1669) « Le bailon de la pératié (mot provençal évoquant la maçonnerie, les murs) et en cette qualité ayant inspection ainsi qu'il a dict sur les bastisseurs de la dite Carrière... Et en tant qu'il peut et qu'il est de son pouvoir a consenti et consent qu'ils bâtissent et couvrent ledit passage pour avoir vu, il déclarant, tel passage avoir été autrefois couvert ». (Fonds Moureau 16.6.1739).

Elie et son frère Daniel , « Lou Borni de Danie », partageaient un « bagniadour » pour les femmes juives, appelé en hébreu « meveau ». (Fonds Moureau).

« En 1505, une ordonnance d'expulsion est prise à Courthezon contre les Juifs, à qui on accorda un délai de deux mois pour quitter la Principauté d'Orange, exception faite pour ceux qui accepteraient le baptême. L'ordonnance fut exécutée et les Juifs se retirèrent à Avignon et dans le Comtat. Pour régler leurs affaires et recouvrer leurs créances, ils obtinrent des sauf-conduits leur permettant de séjourner dans la Principauté trois jours par quinzaine. Deux des principaux Juifs, Johanan Cohen et Abraham Baze devaient veiller à l'exécution du règlement ». (F. Cohen ).

« Jessé Ain Crémieu... dict déclare et confesse... que le jour d'hier environ les deux heures après midy il espousa cadessa volontairement Nehema de Milhaud. . . et ce au moyen d'une bague d'or qui lui mit dans le doigt qu'elle receut volontairement... en lui disant areat mecudesset LYON betabat ze quedar do (?) Israel que ma expliqué voila sies espousade a yeu en m'aquest anneau suivant la loy de Moysse et d'Israel. A quoy elle acquiesça avec ledit Jessé Ain Crémieu d'un mutuel consentement. » 11.4.1703 (Fonds Moureau 265) Cité par J. Kohnstamm, page121.

Sur le Registre d'état civil des protestants, à Nîmes, ouvert alors aux Juifs, Isaac Digne « de Thor » déclare le 2 mai 1788, s'être marié à Uzès en mai 1764: « Izaac de Digne, fils de feu David, juif résidant à Uzès et Bengude de Lisbonne, juive, se sont mariés... en la forme hébraïque en mai 1764 » et ont 2 enfants: « Esther environ 21 ans et Moysse environ 19 ans ». (L. Simon).

Isaïe Samuel Digne, fils d'Abraham, le 13 germinal an II, remet au nom de ses coréligionnaires, des chaînettes et des grelots décorant l'écrin de la Thora, ainsi que le bâton servant à la lecture liturgique « pour être employés à l'usage que la commune (d'Aix) trouvera bon pour le bien et l'intérêt général». Ces pièces d'orfèvrerie en argent, confectionnées aux frais de la Communauté aixoise, pèsent quatre marcs et deux onces, soit près d'un kilo. (C. Derobert-Ratel).

Jacob Lunel, fils d'Elie, rédige son testament, à Carpentras, le 21 octobre 1657. Il se déclare « fils de feu Elie, Juif de Carpentras », désire être enseveli au cimetière des Juifs de Carpentras, lègue à la Chambre apostolique de N.S. Père cinq sous (legs que l'on

retrouve dans tous les testaments juifs, destiné, en principe, à éviter toute réclamation du fisc apostolique), lègue 12 Livres, par an, pendant cinq ans, à l'aumône de la synagogue de Carpentras, id. 5 sous à chacun des membres de sa parenté, héritier universel, son fils Elie, de sa femme Blanquette de Beaucaire, qu'il nomme tutrice du dit Elie, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge de 15 ans ; à cet âge, le tuteur deviendra Jacob Massip, beau-frère du testateur, Blanquette de Beaucaire conservera alors l'usufruit de certains meubles.

On possède également une reconnaissance de dette, en sa faveur, du 18 novembre 1631, de 125 florins, au débit de Joseph Courage. Ce dernier sera condamné pour non paiement le 1er avril 1639 et il sera procédé, le 24 octobre 1639, à la saisie d'une maison et d'un moulin à huile, sis à Pernes, au lieu dit « Bourg merdoux ».

Isaac Mayrargues, fils d'Haïm établit, le 12 avril 1722, l'évaluation des maisons de la Carrière de Carpentras, avec David Lyon et Samuel Roquemartine. Désigné, le 25 octobre 1738 parmi les membres de la commission chargée de rédiger de nouvelles lois somptuaires. (Archives Juives XVIII)

Abraham Ananel Millaud « Muscat », fils du rabbin Josué, est, en 1807, délégué au grand Sanhédrin. Le préfet écrit : « cet individu a disparu furtivement de Nîmes depuis plusieurs mois et s'est, dit-on, réfugié à Nice (Piémont), après avoir fait enlever toutes ses marchandises sans payer aucun de ses créanciers ». (L. Simon).

Ce même Abraham, en 1808, choisit le nom de MILHAUD pour Nathan Samuel et Joseph, ses deux aînés, et celui de MUSCAT pour Rébecca, Moïse, Jassuda David et Isaac, ses autres enfants.

On lit, sur la tombe d'Abraham Millaud, au cimetière de Nîmes « Il s'est complu dans l'étude de la loi qui fut le sujet constant de ses préoccupations ».

Daniel Roquemartine « Jeune », fils d'Abraham habitant Tarascon, figure, en 1816, dans le Registre des dettes de la Communauté de Carpentras: « Un membre a représenté, en leur nom, (lui et son frère Joseph), que leur père avait quitté la Communauté depuis soixante et dix ans, et était allé s'établir à l'Isle, que par conséquent, ils devaient être compris dans cette dernière Communauté et non dans celle de Carpentras. La Commission (de la dette de Carpentras) considérant que la plupart de dettes existaient à

la sortie de leur père et que ces messieurs ne pouvaient, dans tous les cas et si l'autorité administrative le décidait, avoir droit qu'à une réduction pour les dettes contractées depuis cette sortie".

En 1825 la famille habite à Tarascon.

Jean-Claude COHEN